



Elaboration du PLU

Prescrite le 15-12-2011  
Arrêtée le 29-06-2015  
Approuvée le

Plan n°1 : plan général



Echelle :  
1/4000°

1. ZONAGE

ZONES URBAINES

- UC : Centre ville. Secteur de mixité fonctionnelle recouvrant une partie du tissu ancien.
- UD : Centre ville élargie. Mixité résidentielle.
- UE : Habitat individuel ou intermédiaire de densité faible à moyenne
- Equipements publics
- UM : Zone mixte habitat/activités
- UZ : Zones d'activités économiques (ZAE)
- UZc : Zone d'activités économiques en centre urbain

ZONES NATURELLES ET AGRICOLES

- N : Zone naturelle
- Nb : Zone naturelle spécifique au développement de la biodiversité
- Ne : Zone naturelle spécifique aux équipements sportifs, culturels et de loisirs, d'intérêt général
- Nh : Zone naturelle spécifique à l'activité équestre
- Nj : Zone naturelle spécifique aux jardins familiaux et à l'agriculture de proximité
- A : Zone agricole

2. EMPLACEMENTS RESERVES

| Numéro | Désignation                            | Bénéficiaire | Superficie |
|--------|--|--------------|------------|
| 1      | Aménagement du carrefour de l'Avalasse | Commune      | 1408 m2    |

3. PROTECTION DE FORMES URBAINES, DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET VEGETAL

- ★ Monument historique classé
- ☆ Monument historique inscrit
- ▨ Espaces boisés classés

Patrimoine protégé au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme : Voir plan n°3

4. INDICATIONS DIVERSES

- UC Noms de zone
- ▨ Zone non aedificandi (canalisation de gaz)
  - ▬ Réseau hydrographique
  - >> Axes de ruissellement
  - ▬ Zones d'expansion de ruissellements (pour les largeurs, se reporter aux annexes du règlement écrit)
  - Périmètres de sécurité associés aux Indices de Cavités Souterraines et à ciel ouvert
- Périmètres de protection des captages
- ▬ Périmètre immédiat
  - ▬ Périmètre rapproché n°1
  - ▬ Périmètre rapproché et rapproché n°2
  - ▬ Périmètre éloigné